



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 10 juillet 2020 20H30

**Date de la convocation :** 4 juillet 2020

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Présents:** APPERT Annie, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOURGEOIS Josette, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Michel, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, FAYARD Estelle, FEYEUX Muriel, GIBOT Alain, LARDET Denis, RATTON Didier, REVEL Grégory, ROHRBACH Daniel, VOISIN Luc.

**Absents excusés:** /

**Pouvoirs :** /

**Président de séance :** LARDET Denis.

**Secrétaire de séance :** REVEL Grégory

✂ **Procès-verbal de la séance du 09 juin 2020 :** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité.

M. le maire propose au conseil d'ajouter deux points à l'ordre du jour de ce présent conseil :

- désignation des délégués du SCOT

- autorisation en vu du règlement des factures pour le paiement des repas des agents mobilisés depuis l'ouverture de l'école pour la garde des enfants pendant la pause méridienne.

Le conseil municipal à mains levées et à l'unanimité accepter de rajouter les points n°3 et 4 à l'ordre du jour.

#### **1) Demande de subvention pour l'extension des vestiaires du foot**

M. le maire explique qu'au budget 2020, voté le 19 février dernier et qui a été présenté en commissions réunies, la somme de 196 900.00 € a été portée en investissement à l'opération « Extension des vestiaires de foot ».

En effet, pour satisfaire à la réglementation de la Fédération Française de Football, il faut normaliser les vestiaires, ce qui n'est réalisable que par l'agrandissement des bâtiments existants.

L'ensemble des travaux est estimé à 339 085 € HT, avec possibilité d'une économie d'environ 10 000€ dans le cas où le club de foot pourrait effectuer quelques travaux lui-même.

Cette opération est éligible à certaines subventions notamment :

- La FAFA (Fonds d'aide au Football Amateur)
- La Région
- Le département
- La DETR
- La CCBS (par le biais d'un fonds de concours)

Le solde serait financé par autofinancement.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir valider le plan de financement prévisionnel de l'opération et de l'autoriser à demander toutes subventions auprès de la Fédération Française de Football au titre du FAFA (Fonds d'aide au football amateur), de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Département de l'Ain, de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et de la Communauté de Communes Bresse et Saône par le biais d'un fonds de concours ; et à signer tous documents afférents.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 février 2020 portant vote du budget

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le plan de financement pour l'extension des vestiaires de foot et autorise M. le maire à demander toutes subventions auprès de la Fédération Française de Football au titre du FAFA (Fonds d'aide au football amateur), de la Région

Auvergne Rhône-Alpes, du Département de l'Ain, de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et de la Communauté de Communes Bresse et Saône par le biais d'un fonds de concours ; et à signer tous documents afférents.

## **2) Demande de subvention pour la mise en place des caméras**

M. le maire expose au conseil, que la commune a engagé une réflexion pour la pose de caméras sur différents sites.

La Communauté de Communes Bresse et Saône finance la caméra qui sera installée vers les points d'apports volontaires du cimetière ce qui permettra de sécuriser ce lieu des incivilités. D'autres bâtiments sont également impactés et subissent des dégradations (écriture sur les murs, détritus laissés sur les lieux....) c'est pourquoi, il est envisagé de poser plusieurs caméras.

Plusieurs devis sont actuellement en cours d'élaboration, un rendez-vous est prévu avec le service spécialisé de la gendarmerie le 4 août prochain afin d'examiner ce qui est le plus judicieux pour notre commune (ce diagnostic fait par la gendarmerie est un document nécessairement joint à la demande de subvention auprès de la Région), le montant prévisionnel s'élèverait à environ 15 000.00 € HT.

Ce projet peut bénéficier de subventions et le solde sera financé par autofinancement.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir valider le plan de financement prévisionnel de l'opération et de l'autoriser à demander toutes subventions possibles et signer tous les documents afférents.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 février 2020 portant vote du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le plan de financement pour l'achat et la pose de caméras sur la commune et autorise M. le maire à demander toutes subventions possibles et à signer tous les documents afférents.

## **3) Délégués au SCOT**

A la suite des dernières élections municipales, le syndicat mixte du SCOT Bresse Val de Saône va procéder à l'installation de son comité syndical.

Lors de la séance du conseil communautaire du vendredi 17 juillet prochain, il sera procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes appelés à siéger au sein du comité syndical du SCOT.

Pour rappel, tout membre du conseil communautaire, mais aussi tout conseiller municipal d'une commune membre de la Communauté de Communes, peut être élu par le conseil communautaire.

Chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

M. le maire demande au conseil quels sont les conseillers qui souhaitent être délégués

Après échanges :

1 - Arnaud COULON est désigné comme délégué titulaire

2 - Luc VOISIN est désigné comme délégué suppléant.

Le conseil municipal prend acte de cette désignation.

## **4) Autorisation de prise en charge de repas**

M. le maire explique que lors de la réouverture des écoles après la période de confinement liée au COVID-19, il a été nécessaire, dans l'urgence de mettre en place une infrastructure avec le personnel officiant habituellement à l'école, en collaboration avec le personnel de l'association du restaurant scolaire afin de garantir une totale sécurité des enfants déjeunant sur place.

Pour cela M. le maire a décidé, dans l'urgence, que les frais de repas des 3 agents de la commune obligés de rester pendant la pause méridienne seraient pris en charge par la commune.

S'agissant d'une dépense exceptionnelle du personnel municipal il est nécessaire que le conseil municipal valide cette dépense.

C'est pourquoi, M. le maire remercie le conseil municipal de bien vouloir autoriser le règlement des factures émises par l'association du Restaurant Scolaire dont le total s'élève à 420.95 € pour la prise en charge des repas des 3 agents réquisitionnés à l'école pendant la période méridienne du 11 mai au 03 juillet 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction M14

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité, valide le paiement des factures émises par l'association du Restaurant Scolaire pour la prise en charge des repas des 3 agents réquisitionnés à l'école pendant la période méridienne du 11 mai au 03 juillet 2020.

### **Informations diverses**

- L'assemblée générale du SIEA aura lieu ce vendredi 24 juillet, A. Coulon s'y rendra avec M. le maire
- Le sénateur de l'Ain, Patrick Chaize viendra le 11 juillet en mairie pour rencontrer les élus, M. le maire rappelle le rôle que jouent les sénateurs dans la défense des territoires et invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à venir à cette rencontre
- M. le maire invite les conseillers à l'accompagner ce samedi 11 juillet à Ozan pour l'inauguration des nouveaux pavillons de Ain Habitat.

### **Comptes-rendus des commissions**

⇒ **Commission assainissement/environnement** (*Luc Voisin – Annie Appert – Monique Benoit – Denis Catherin – Corinne Charvet – Muriel Feyeux – Didier Ratton*) Le 2 juillet, une réunion a été faite avec le Cabinet Merlin, notre maître d'œuvre en matière de réseaux d'assainissement. La compétence assainissement sera normalement transférée en 2025 à la Communauté de Communes Bresse et Saône, toutefois la commune continue d'entreprendre des travaux de réhabilitation de ses réseaux d'assainissement. De nouveaux secteurs qui font partie des secteurs visés par la police de l'eau comme prioritaires feront prochainement l'objet de travaux, il s'agit des secteurs D10 (Route de Chevroux) – D9 (Rue des Garines) – D3 (Rue des Millets) - D5 (Rue de la Résistance) et D6 (Route des Greffets). La commune souhaite également lancer la mise en séparatif de la Rue Vieille.

Le schéma directeur de la commune, a été réalisé il y a 10 ans cette année, c'est pourquoi il faut prévoir de le refaire.

Préalablement au transfert de compétence à la Communauté de Communes Bresse et Saône, il sera nécessaire de réfléchir sur le montant du prix de l'eau applicable sur la commune.

Une visite de la STEP sera organisée pour les élus en septembre (date à fixer).

L. Voisin rappelle que nous sommes entrés dans une période où les restrictions d'eau sont applicables.

⇒ **Commission bâtiments** (*Denis Catherin – Josette Bourgeois – Christian Catherin – Michel Catherin – Corinne Charvet – Alain Gibot – Didier Ratton – Grégory Revel*) le compte-rendu de la commission a été adressé ce jour aux conseillers.

- Ecole : le toit terrasse présente toujours des fuites malgré le colmatage de 9 trous. Deux devis ont été demandés à deux entreprises l'un s'élève à 14 880€ et l'autre à 8 500€.
- Bâtiment Crédit Agricole : une réunion a eu lieu le 2 mars avec le crédit agricole qui a présenté de nouveaux devis de travaux et une répartition des charges, mais aucun accord n'a été trouvé entre le crédit agricole et la mairie.
- Restaurant scolaire : une fissure extérieure est apparue sur le mur façade sud, constatée par l'architecte et le maçon qui doit voir avec le façadier pour la réparation et la prise en charge. Concernant le hall d'entrée, une nouvelle expertise a été faite le 16 juin, en complément de celle du 16 janvier dernier. Une société spécialisée en recherche de fuite est intervenue pour déterminer la cause de la fuite d'eau, la conclusion tirée par l'expert est qu'il y a un défaut

d'étanchéité dans la partie laverie entre le carrelage du sol et les plinthes et donc une mise en responsabilité de l'entreprise de carrelage.

Toujours pour le restaurant scolaire, une surconsommation de gaz a été constatée, une rencontre sur place avec le chauffagiste et le bureau d'études a été organisée. La batterie de réchauffage de l'air entrant en serait la cause, suite à une utilisation trop importante de la hotte. En effet, la cuisinière allume la hotte à son arrivée dans les lieux, et l'air se trouve renouvelé aussitôt, ce qui nécessite de réchauffer l'air entrant. Une baisse de la température de 21° à 16° (jugée suffisante pour le lieu) a été programmée ce qui devrait suffire à baisser la consommation.

- Travaux effectués pendant le confinement :
  - o A l'école : la poutre de l'auvent d'entrée a été changée, les peintures des couloirs du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages ont été faites et l'éclairage côté primaire a été remplacé par des leds
  - o En mairie : la peinture du hall d'entrée a été refaite et des leds ont été installées
  - o A la garderie : les dalles de plafond ont été changées, l'éclairage a été remplacé par des leds, et la peinture des murs de la grande salle, du hall et des wc a été refaite.
- G.R.D.F. : une convention a été signée en 2014 avec GRDF pour le télérelevé des compteurs de gaz. Pour la mise en place de ce processus il est nécessaire d'implanter une antenne en mairie. Un troisième agent de GRDF est venu en mairie le 15 juin pour faire un état des lieux, à suivre.
- Visite des bâtiments : les conseillers municipaux ont pu faire une visite d'une partie des bâtiments communaux ce 27 juin, une autre date est prévue le 25 juillet pour terminer la visite.

⇒ **Commission urbanisme** (*Denis Catherin – Monique Benoit – Christian Catherin – Michel Catherin – Arnaud Coulon – Alain Gibot – Daniel Rohrbach*) – D. Catherin dresse la liste des dossiers d'urbanisme depuis le 25 février dernier.

⇒ **Commission P.L.U.I.** (*Denis Catherin – Monique Benoit – Christian Catherin – Michel Catherin – Arnaud Coulon – Alain Gibot – Grégory Revel – Daniel Rohrbach*) Une rencontre a eu lieu en mairie en présence de M. le maire, D. Catherin, V. Huth, C. Sibellas et un représentant de la DDT ce 29 juin afin d'avoir des éclaircissements sur l'élaboration du PLUI et notamment les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). Aujourd'hui avec notre POS, il est nécessaire d'avoir au minimum 1100 m<sup>2</sup> pour pouvoir construire, avec l'arrivée du PLUI la densification nous sera imposée. La constructibilité ne pourra se faire que sur de petites parcelles. Il faudra donc que la commune soit très vigilante pour garantir à ses habitants la qualité de vie qui est la leur aujourd'hui.

⇒ **Commission communication** (*Stéphanie Bernard – Nathalie Chambard – Estelle Fayard – Muriel Feyeux*) Lors de la commission du 29 janvier, les différents supports de communication ont été présentés aux nouveaux membres, plusieurs pistes ont été étudiées comme la possibilité d'un compte instagram qui toucherait une population plus jeune. A l'étude également la possibilité de mettre en place une application destinée aux smartphones qui permettrait à la population qui le souhaite de recevoir en direct (par le biais de SMS ou notifications) des informations de la commune. Ce sujet sera à revoir en 2021.

⇒ **Commission manifestations/ décors de Noël** (*Stéphanie Bernard – Florence Berry – Josette Bourgeois – Corinne Charvet – Alain Gibot – Didier Ratton – Daniel Rohrbach*) Après avoir expliqué les missions de la commission dans l'organisation des manifestations, les membres se sont penchés sur le spectacle d'humour « Mon Village invite l'humour » dont la première édition a eu lieu le 7 février 2020. La formule pourrait être reconduite le 06 février 2021, toutefois quelques aménagements sont demandés par l'organisateur, comme un minimum de recettes garanti (une clause sera incluse au

contrat afin de garantir également à la commune) et le couchage des artistes pris en charge par la commune (plusieurs pistes sont à l'étude).

A noter que cette année, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le feu d'artifice est annulé. Concernant les décors de Noël, une réunion sera programmée début septembre, afin de faire un inventaire de l'existant et de choisir le thème pour cette année.

⇒ **Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque** (*Nathalie Chambard – Annie Appert – Stéphanie Bernard – Corinne Charvet – Estelle Fayard*) Une réunion sera programmée fin août/début septembre.

Le C.C.A.S. s'est réuni le 7 juillet afin de procéder à son installation, de voter son budget et de présenter aux nouveaux membres les actions menées par celui-ci. Nathalie Chambard est nommée vice-présidente du CCAS. Les nouveaux membres sont : Annick Revel, Aline Vayer, Jean-Marie Benoit et Marie-Thérèse Broyer tous ayant un lien avec des associations à but social et seront forces de proposition pour cette nouvelle mandature. Ces quatre personnes complètent le collège des élus composé de Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Josette BOURGOIS et Stéphanie BERNARD et de M. le maire, président de droit.

N. Chambard les remercie d'ores et déjà pour leur futur investissement au sein du C.C.A.S.

⇒ **Commission voirie / espaces verts / personnel technique / fleurissement** (*Arnaud Coulon – Monique Benoit – Florence Berry – Christian Catherin – Denis Catherin – Michel Catherin – Alain Gibot – Grégory Revel*) Le compte-rendu de la commission a été adressé au conseil le jour même.

- Points sur les travaux effectués depuis le début de l'année :

- Chemin des Viaires (entre la route de Chevroux et la Rue des Borjons), reprofilage en enrobé et mise en œuvre d'un monocouche – montant des travaux 3 450.00 € HT
- Chemin des Viaires (entre la Rue des Borjons et les bois) scarification et mise en forme – réglage en fraise, mise en œuvre d'une imprégnation – montant des travaux 7 200.00 € HT
- Chemin de Pantou : terrassement – mise en œuvre de 0/31.5 – mise en œuvre d'un bicouche.– montant des travaux 4 803.50 € HT
- A noter toutefois un affaissement sur la gauche du chemin signalé à l'entreprise
- Chemin d'accès de la Mairie (depuis la Route d'Asnières): scarification – mise en œuvre de 0/31.5 sur 5cm – mise en œuvre d'un enduit bicouche – montant des travaux 6 758.40 € HT
- Les travaux du PATA ont été réalisés fin mai/début juin avec cette année encore plus de 15 tonnes de produits, – montant des travaux 11 850.00 € HT  
Des panneaux de signalisation ont été posés par les agents techniques de la commune pour indiquer la présence de gravillons sur la commune

- Point sur les travaux à venir :

- Route des Pinoux (du Chemin des Carrons à l'Allée de Chassagne) après le changement de la conduite d'eau réalisée par le syndicat des eaux Saône Veyle Reyssouze, mise en œuvre d'un enrobé coulé à froid bicouche – montant prévisionnel : 20 501.00 € HT
- Rue des Grands Cours (de la rue du Chêne à la Route d'Asnières) : mise en œuvre de PATA – effacement de la signalisation horizontale – balayage avant travaux de finition – mise en œuvre d'un enrobé coulé à froid bicouche – montant prévisionnel 12 232.00 € HT
- Travaux de réfection des marquages au sol – montant prévisionnel 2 844.00 € HT
  - Rue des grands Cours → à faire après la réfection de la chaussée
  - Place de la Mairie → à faire après les travaux du WC public (cf commission bâtiments)
  - Place du 19/03
  - Rue de la Résistance

- Route de Dommartin
  - Rue de la Sozaye
  - Rue du Chêne
  - Rue de la Frérie
  - Chemin des Carrons vers le bâtiment technique/pompiers
  - Route de Chevroux
  - RD933\_
- Divers :
- Parking PMR du cimetière devrait commencer en septembre, des subventions de la région et de la DETR ont été obtenues pour un montant total de 35 259 €.
  - Espaces verts/fleurissement : un grand merci aux bénévoles du fleurissement qui se mobilisent chaque 1<sup>er</sup> vendredi du mois. Deux arbres sont en souffrance dans la cour de l'école maternelle et dans celle du restaurant scolaire, les pépinières Ricol ont été sollicitées (à suivre)
  - Une réflexion est engagée pour revoir l'aménagement du rond-point de la RD 933 à l'entrée sud de la commune
  - Un repositionnement des bornes de la Route du Champ de la Salle a été réalisé le 7 juillet, des piquets ont été posés par les agents techniques afin de garantir la pérennité de ces bornes et des devis ont été demandés pour la réfection de cette route (à étudier le déplacement de la bouche d'eau ASIA et des poteaux électriques)
  - Concernant l'entrée sud de la commune sur la route départementale, la phase de diagnostic des réseaux existants préalable au projet de réaménagement d'une voirie est amorcée.
  - 2 trous ont été identifiés et suivis par les services techniques de la commune : Route des Semalons et Rue de la Résistance (un passage caméra est prévu sur ce dernier secteur)
- Eclairage communal : la commission se réunira en octobre pour faire un point sur les ampoules défectueuses et sur les heures de mise en route et d'arrêt de l'éclairage.
- Caméra : un point a été fait au cours du conseil lors du vote pour les demandes de subvention
- Réseau d'eau potable route des Pinoux : Le changement de la conduite d'eau potable est en cours et les travaux devraient être terminés pour le 17 juillet. Au cours du dernier trimestre de l'année celle de la route des Garines sera changée.

### Questions diverses

(Séance levée à 21h45)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,